

**Rambaud - La Bâtie-Vieille**

# Rentrée scolaire 2021 : les inscriptions commencent le 15 avril

08 avr. 2021 à 18:54 - Temps de lecture : 1 min

Dans le cadre de la rentrée scolaire pour les deux écoles du regroupement pédagogique intercommunal de Rambaud et La-Bâtie-Vieille, les inscriptions seront prises auprès des secrétariats des mairies de domicile des familles.

Les inscriptions auront lieu entre le 15 avril et le 15 mai prochain. Les pièces à fournir au moment de l'inscription sont les suivantes :

Un livret de famille, ainsi qu'un justificatif de domicile datant de mois de 3 mois et un certificat médical du médecin traitant choisi par la famille afin d'attester que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication. Mais aussi, si l'enfant est concerné par des décisions de justice en cas de situation particulière précisant la responsabilité parentale et le lieu de résidence de l'enfant.

À noter que cela ne concerne que les enfants non scolarisés actuellement à Rambaud ou à La-Bâtie-Vieille

Les jours et heures de permanence pour la mairie de Rambaud sont les suivantes : lundi de 16 h 30 à 18 h 30 et mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h.

Les jours et heures de permanence pour la mairie de La Bâtie-Vieille sont les suivantes : mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 15 à 18 h 30, mercredi de 9 h à 12 h 30 et vendredi de 9 h à 12 h.

Education

Maternelle - Élémentaire



